



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2070509
dossier lié n° 2040330

Maisons-Alfort, le 10 septembre 2007

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
SHOTGUN, n° intrant 2070509**

LA DIRECTRICE GENERALE

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 20/08/2007 d'un dossier, déposé par DRAX PESTICIDES LTD, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation SHOTGUN.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit DAUPHIN-O-465 WG, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2040330, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2008;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour SHOTGUN est bien strictement identique à celle déclarée pour DAUPHIN-O-465 WG ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation SHOTGUN, présentée par DRAX PESTICIDES LTD, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit DAUPHIN-O-465 WG .

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'AFSSA recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND